



# LE DÉBAT REVENDICATIF

(pages 36 à 50)

# 2005-2007 : LE PLAN «QUALIFS DU SNUI»

La question pécuniaire est au centre de toutes les revendications. Portée par le SNUI dès le début de la campagne «Réclamons notre dû», elle traduit l'attente d'une amélioration du pouvoir d'achat et elle est devenue le ciment de tous les mouvements sociaux. Si le SNUI ne perd pas de vue que le seul moyen véritable consisterait en la revalorisation conséquente de la valeur du point d'indice et le relèvement des niveaux de la grille salariale, il faut également combattre l'illusion de la méritocratie, faire payer les efforts déployés au fil des réformes et, de ce point de vue, transformer le pas grand chose pour personne en quelque chose pour chacun !

La mise en oeuvre d'un plan de qualifications conséquent serait une solution correcte, sous le double aspect de l'avancement-déroulement des carrières et de la promotion interne.

Un certain nombre de constats et de recherches de solutions avaient été formulés par les commissions spécialisées tenues fin 2002, début 2003. Ces débats avaient permis de valider certaines revendications qui restent d'actualité (déblocage des tableaux d'avancement, linéarité, situation des agents bloqués en fin de carrière) et on a même pu constater quelques avancées modestes (CIS de B en A, volume du concours et du tableau de CP, promotions au bénéfice de l'âge,...).

## Les discussions en commission

La commission était présidée par **Jean-Noël Bonicel** (CNS), **Geneviève Delaunay** (Vienne) a rapporté en séance le déroulement des travaux. C'est **Laurent Saussol** (DRESG) qui a lu le projet de résolution.

Les membres de la commission ont abordé de manière volontariste la revendication en matière de carrières. La question cruciale des agents bloqués en fin de grade avait été bien cernée au préalable et la revendication de la PICA (progression indiciaire de carrière et d'ancienneté) s'est imposée assez vite dans le contexte que l'on connaît. Un tour d'horizon sur la question salariale, la revendication et les contentieux indemnitaires, et les modalités d'avancement par tableau, a permis de valider les positions de l'organisation sur ces sujets.

Les modalités d'élaboration des listes d'aptitude ont donné lieu à un débat fourni et s'il apparaît tout à fait indispensable de mieux border cet exercice subjectif et d'en combattre sans relâche les effets pervers, il serait illusoire de penser qu'en cas de disparition la subjectivité et les dérives du pouvoir discrétionnaire n'iraient pas se réfugier dans l'avancement de grade ou même dans les concours internes.

La commission a retenu comme fil conducteur du revendicatif une conquête de droits nouveaux et d'espaces de promotion supplémentaires, car les problèmes qui exigent d'être résolus touchent aujourd'hui des dizaines de milliers d'agents.



Geneviève Delaunay

## Les interventions en séance plénière

**François-Xavier Ferrucci** (CS PACAC) a souhaité que l'on demande l'abrogation pure et simple du décret du 29 avril 2002.

**Nathalie Vidal-Torreilles** (Pyrénées-Orientales) a, quant à elle, estimé difficile la quantification d'un pyramidage des emplois de façon précise. On sait que ce ne sera pas 1/3, 1/3, 1/3, et que les évolutions vont conduire à diminuer la proportion de la catégorie C. Le rééquilibrage souhaité par le SNUI ne devra se faire que par un plan massif de promotion interne.

**Christian Terrance** (CS Midi-Pyrénées) a remercié les camarades de la FDSU et du SNUI de l'obtention du CIS de B en A et invité à mesurer ce que signifie au niveau de la Fonction Publique, cet ascenseur social. Il a souhaité que l'on précise la notion de proportion à 50 % et que l'on fasse le parallèle entre promotion de C en B et de B en A. Il a demandé enfin que l'on adapte la rédaction de la résolution concernant la formation initiale et le rôle de l'ENI.

**Maurice Martin** (Marne) a repris l'image d'une «fusée à 3 étages» pour les régimes indemnitaires : à court terme le même régime par service et grade, à moyen terme un alignement par grade au plus fort régime, à plus long terme une intégration des primes. A ce sujet, **Christian Steenhoudt** (CNS) a préconisé l'IMT comme moyen intermédiaire accessible avant l'intégration. Il a, aussi, affirmé le rôle de l'ENI dans les formations des agents promus en interne et il a souhaité plus de précisions concernant les

CIS en s'inquiétant de la manière dont certains pourraient percevoir une revendication de reclassement immédiat des internes.

**Suzy Lagardère** (CNS) s'est opposée à la formation des inspecteurs dans les CRF et elle a souhaité qu'on défende l'application du barème des IFDD. Dès qu'il y a augmentation du nombre de communes gérées, il faut augmenter le taux.

**Rosanna Maitre** (Val-de-Marne) s'est demandée si en revendiquant la fusion des grades de catégorie B, on restait favorable au concours de CP, quant à **Anne-Marie Olivieri-Garrus** (Var) elle a souhaité que l'on précise la revendication concernant l'indemnitaire. Elle attend aussi qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la manière dont le SNUI souhaite apporter une réponse aux agents qui travaillent dans les zones de «vie chère».

**Xavier Beghin** (Nord-Lille) a demandé confirmation de l'application de la PICA pour le cadre A.

**Pierre Duffourc** (Seine-St-Denis) s'est interrogé sur la compatibilité entre linéarité, CIS et concours de CP. Il est favorable à ce que le CIS de B en A apporte de la promotion en plus et que ce volume ne soit pas pris sur les autres moyens.

**Marielle Choplin-Fortier** (Manche) a revendiqué aussi que l'on mentionne clairement la suppression du décret de 2002. Elle a considéré que le volume revendiqué de PICA n'était pas suffisant pour le cadre C.

## La réponse du Bureau National

**Denis Habouzit** a rappelé que le texte soumis au vote serait la résultante des aspirations de toute l'organisation. Le SNUI a, sur le sujet des qualifications et des carrières, des acquis qui ont encore été enrichis par les réflexions des militants avant et pendant le 25ème congrès.

Le SNUI va continuer de lutter contre le décret de 2002 instituant la réforme de l'évaluation-notation. Bien sûr, l'abrogation du décret reste un but, mais la bataille contre ses effets négatifs passe aussi par des grignotages de sa substance. Cela a commencé (pas de note d'alerte à la DGI, recours possible contre le compte-rendu,...), il faut continuer !

Concernant le pyramidage des emplois, il est en effet difficile de déterminer une proportion idéale et par définition fluctuant. Ce qu'il faut exiger, c'est bien une requalification des emplois par volume reconductible et totalement dédiée à la promotion interne par concours. C'est dans la même logique que le CIS de B en A trouvera sa place en alignant les proportions du B en A sur le C en B.

La formation initiale passe incontestablement par l'ENI, et la perspective d'ouvrir des compléments de formation par les CRF ne se conçoit qu'avec le pilotage de l'ENI. Cette perspective de formation en local n'est mise en avant ni pour renforcer les CRF, ni pour faire plaisir aux agents, car ce n'est pas par plaisir qu'une mère de famille s'efforce de s'exonérer d'une scolarité complète à l'ENI !

Entre l'idéal, auquel on ne renonce pas et qu'on réaffirme - la meilleure formation possible dans les meilleures conditions possibles - et l'immédiate nécessité, le SNUI doit dire : on met d'abord en place le CIS, et ensuite on poussera plus loin nos exigences.

Les conditions d'affectation souhaitées pour le CIS de B en A ne sont pas spécifiques. La prise en compte de l'ancienneté dès la première affectation et dans un mouvement général unique ne serait pas une disposition préjudiciable aux externes. Au sujet de ces externes, soit ils sont bloqués à l'opposé de leurs centres d'intérêts en région Ile-de-France, soit ils sont empêchés de rejoindre cette région par des internes qui, inéluctablement, quitteront cette affectation à brève échéance. En fait, ils souffrent, non pas de l'application de la règle de l'ancienneté, mais de toutes les dispositions qui dérogent à cette ancienneté. Ceci nécessite chaque année des explications, mais la position du SNUI est juste et elle a d'ailleurs été exprimée par plusieurs promotions successives à l'ENI (internes et externes ensemble).

Concernant le concours de contrôleur principal, rien

n'oblige à sacrifier ce moyen de promotion qui a bénéficié à plusieurs milliers d'agents, sans pour autant freiner l'avancement par tableau.

Concernant les régimes indemnitaires, la revendication se fait effectivement à plusieurs niveaux: à long terme l'intégration dans le traitement pour prise en compte dans la pension, à moyen terme l'harmonisation par le haut pour chaque corps, mais dans le présent ce qui importe c'est d'obtenir un même régime revalorisé pour chaque agent d'un même grade accomplissant les mêmes fonctions. Dans ce domaine, le temps de l'urgence est aussi celui de la sauvegarde et le SNUI pèsera fortement sur les discussions ministérielles.

Cette question est évidemment très liée aux évolutions des doctrines d'emplois et à la réalité des missions accomplies : qu'est-ce qui dévalorise le plus le cadre A ? un concours interne sur des bases d'épreuves professionnelles, ou de plus en plus de cadres B qui font des vérifications en restant B ?...

Il a été constaté que les critères d'attribution des IFDD n'étaient plus respectés. Le SNUI exigera qu'ils le soient, tout comme le complément pour les secteurs d'assiette. Il conviendra également d'agir pour la revalorisation de l'indemnité de résidence, laquelle ne doit plus faire l'objet de mesures de saupoudrage.

Concernant la PICA (progression indiciaire de carrière et d'ancienneté), elle répond à la nécessité de trouver une solution d'urgence aux fins de carrière. La création de grades de fin de carrière, de même la promotion automatique des agents avant la retraite, présente de multiples inconvénients dont la refonte et la réécriture des indices n'est pas la moindre ! Et tout ça pour 10 points d'indice ? Non, les agents méritent mieux !

La création d'échelons supplémentaires permettrait certes d'approcher le niveau de rémunération nécessaire, mais le délai pour qu'une mesure de ce type entre en vigueur serait une réelle difficulté. C'est pourquoi le seul moyen plus rapidement accessible consiste à obtenir un abondement indiciaire triennal de l'indice de chaque échelon terminal. Le système ne serait pas d'une justice absolue, mais il procurerait une solution d'urgence rapidement accessible.

Si le congrès l'accepte, elle pourra devenir une illustration du réalisme que le SNUI porte et dont les agents ont besoin.



Denis Habouzit



Laurent Saussol



Anne-Marie Olivieri-Garrus



Christian Terrance



Pierre Duffour

# CONDITIONS DE TRAVAIL

## ÉVALUATION DU TRAVAIL

Présidée par Bruno Masquet (Conseil Syndical Poitou Charente), la commission a réuni 87 participants. Les débats ont été nourris de plus de 80 interventions qui sont venues compléter la trentaine de contributions des sections sur ce thème. Le sujet à traiter étant vaste et touchant le quotidien des agents, les débats ont été articulés autour de 3 parties : le cadre de travail, retrouver des repères et enfin l'encadrement et la notation. C'est Laurent Gauthier (Val-de-Marne) qui a été chargé de rapporter les travaux en séance plénière



Laurent Gauthier

### Les discussions en commission

#### LE CADRE DE TRAVAIL

Pour lancer les débats, la commission a souhaité donner la parole en premier à la section d'un service particulier et récent à la DGI, le Centre «Impôts Service». Cette section a déjà prouvé sa combativité syndicale sur le sujet des conditions de travail (en particulier sur le cadre de travail) et elle a pu obtenir un certain nombre d'avancées.

Les nombreuses interventions qui ont suivi ont toutes dressé un constat dramatique (poids des indicateurs, réformes de structures, violence dans les services...) sur fond de fatalisme des agents.

De fait, les débats se sont très vite et longuement arrêtés sur le «mal vivre», les problèmes de stress, de harcèlement moral, de souffrance au travail. Les remèdes pour aider les agents en souffrance relèvent plus souvent du système D (mise en place d'une cellule psychologique d'écoute pour les uns, interventions à double niveau auprès de la hiérarchie pour les autres). Bien évidemment, ces solutions ont été mises en place par des non professionnels de la question.

A la lumière des débats et témoignages, la commission en a conclu que le développement du système D ne pouvait répondre valablement aux attentes des agents. Aussi, le SNUI doit-il sensibiliser ceux-ci aux diverses formes de la souffrance au travail. Il faut jouer sur ce thème la carte du préventif plutôt que celle du curatif. S'agissant des conditions matérielles de travail, la commission a exigé, à l'unanimité, l'arrêt du travail en plateau. Pour la commission le SNUI doit exiger l'intervention du CHS, de l'IHS, du médecin de prévention et de l'ergonome avant tout projet de réforme de structure.

Le constat a été finalement fait que nous n'utilisons pas suffisamment les outils existants (CHS, IHS, médecin de prévention, formation) et qu'à ce sujet il fallait faire de l'information et de la formation (obliger l'administration à participer aux actions de formation CHS, promouvoir le registre HS, densifier le réseau des médecins de prévention et d'IHS) et agir auprès de la DPMA pour que celle-ci s'investisse dans un véritable rôle de coercition vis à vis des administrations financières.

Enfin, sur cette première partie, la commission a demandé que le SNUI s'engage à faire de la santé au travail un axe prioritaire ; une CNS a été demandée à la quasi unanimité (84 votes pour, 2 abstentions, 2 contre).

### Les interventions en séance plénière

Une vingtaine d'interventions en séance plénière ont permis d'affiner encore le texte issu des débats riches de la commission. Le harcèlement moral est ressenti par de plus en plus d'agents et il est un des éléments de la «souffrance au travail», sujet sur lequel le SNUI avait mis l'accent lors du précédent congrès. **Maurice Martin** (Marne), **Roland Sergy** (Doubs), **Louis Coste** (Hautes Alpes) et **Vincent Marc** (Haute Marne), parmi d'autres, ont souhaité élever ce thème au rang des priorités de la commission spécialisée qui va se mettre en place.

#### RETROUVER DES REPÈRES

La commission de congrès a rappelé que, de plus en plus, les réformes de structures entraînent la polyvalence (capacité à occuper plusieurs postes) et la polycompétence (capacité à effectuer plusieurs tâches distinctes). Si la polyvalence peut apparaître valorisante pour certains agents, elle trouve vite ses limites.

D'une grille objective, on va de plus en plus vers une évaluation subjective du travail, source de pression, de stress, de mal être. C'est donc bien naturellement vers un refus systématique de la polyvalence que la commission est allée en dénonçant les risques pour la santé même des agents.

Pour les différents intervenants, redonner des repères professionnels passe par de véritables doctrines d'emplois, le repositionnement du rôle de l'agent des impôts, et la restructuration d'une image positive vis-à-vis de l'extérieur.

La commission a également abordé cette 2ème partie sous l'angle de la formation professionnelle. Une formation de proximité est indispensable (avec renforcement des centres régionaux de formation).

#### HIÉRARCHIE ET NOTATION

La commission s'est attachée à analyser le rôle de la hiérarchie et du nouveau système de notation-évaluation issu du décret du 29 avril 2002.

Pour la majorité des participants, il faut casser le trinôme hiérarchie management-évaluation du travail. Toutefois, si les délégués des sections ont dénoncé le management façon DGI, les objectifs qui conditionnent les agents et une hiérarchie qui flique et qui contrôle, il n'en demeure pas moins que le besoin d'une hiérarchie, en particulier intermédiaire, présente, bien formée et qui assure un véritable soutien technique a été fortement exprimé.

Pour la commission, le combat doit être mené contre 3 grandes plaies : les indicateurs, la performance ainsi que le mérite au travers de l'évaluation-notation. S'agissant de ce dernier sujet, un large débat s'est instauré sur la mise en oeuvre du décret de 2002.

Si un consensus n'a pu être trouvé sur un mot d'ordre de boycott de l'entretien, en revanche la majorité des intervenants a exigé qu'à la lumière des débats en CAPL le SNUI réclame la rotation des notes de 0,02 et 0,06, ainsi que des entretiens collectifs.

Une section a demandé l'abandon de tout système de notation, demande non relayée par les autres participants à la commission.

L'opposition déterminée du SNUI aux réformes de structures (telles que les pôles de compétences) et aux réformes de gestion (telles que l'évaluation – notation) a été rappelée par **Martine Renard** (Gironde), **Florence Toquet** (DNEF) et **Rémy Bultin-gaire** (Seine et Marne). **Jérôme Cachart** (Hauts de Seine Nord), tout en partageant ces «fondamentaux» avec les précédents intervenants, a insisté pour que le SNUI examine toutes les solutions concrètes, utiles et efficaces pour la défense des agents. Ceux-ci sont confrontés à un système de notation plus injuste et cela se traduit par l'absence de rotation des mois de bonifications, par des règles absurdes de contingentement et par l'entretien de contractualisation avec le chef de service.

Depuis la mise en place des CAP locales, les dérèglementations s'accroissent et **Laurent Gauthier** (Val de Marne) a rappelé une revendication ancienne de sa section, à savoir l'élaboration d'un règlement type des affectations en local.

**Hélène Cantin** (Seine-Saint-Denis) a complété le propos sur le rôle que l'administration tente de faire jouer à l'encadrement intermédiaire. **Eric Soupramanien** (Réunion) a insisté sur le souci de formation que doit avoir la hiérarchie envers ses agents.

Pour mieux défendre les conditions de travail, **Stéphane Douet** (Finistère), **Christian Da-**

**chary** (Gers), **Jean François Duret** (Conseil Syndical Bourgogne), **Laurent Gauthier** (Val de Marne) et **Fabrice Amadou** (Yvelines) ont réclamé un développement des moyens en matière d'hygiène et sécurité et une véritable reconnaissance du rôle de tous les acteurs, y compris les représentants du personnel.

L'environnement professionnel des agents de la DGI est de plus en plus marqué par l'outil informatique, ce qui a conduit à plusieurs interventions. **Richard Lardon** (Côte d'Or) a dénoncé AGORA, **Olivier Legrand** (Manche) a refusé l'e-formation et **Christian Dumas** (Conseil syndical Rhône Alpes) a replacé l'humain au centre de nos préoccupations en rejetant le rythme et la finalité agressive des NTIC.

Plus largement, **Laurent Gauthier** (Val de Marne), **Jean-Marc Mena** (Hérault), **François-Xavier Ferrucci** (Conseil Syndical PACAC) et **Thierry Rahon** (Rhône), sont intervenus sur le contexte général de l'emploi, de la RTT et de la réforme de l'Etat pour réclamer que l'on replace en évidence les positions du SNUI qui ne font pas débat.

**Olivier Simard** (Conseil Syndical Alsace) a regretté pour sa part que la synthèse des travaux de la commission ait révélé les limites de la nouvelle méthode de préparation du revendicatif et il refuse que la CNS décidée à la quasi unanimité refasse les mêmes constats dans les mois à venir.



Jérôme Cachart



Martine Renard



Carole Somny

## La réponse du Bureau National

**Carole Somny** (Bureau National) a remercié les camarades qui ont accepté de présider et de rapporter les travaux de la commission.

Elle a rappelé l'axe principal de ce double thème : proposer et agir au plus près de l'agent confronté à des réformes de structures et de gestion pour que ce dernier ressente moins de pression et conserve ses valeurs fondamentales de fonctionnaire de l'Etat.

D'évidence, la commission n'a pas totalement évité l'écueil des simples constats. Déjà les remontées des sections pour l'écriture du journal avant congrès avaient montré ce besoin de témoigner du «mal être» dans un contexte de «mal administration». Pour le SNUI, syndicat de proximité, cette première étape de constat collectif ouvre la voie à une deuxième phase d'action syndicale : «constater c'est déjà contester» !

Sur le rappel des «fondamentaux» et pour replacer le thème de la commission dans un contexte plus large, l'avant projet de résolution a été complété d'une introduction dont lecture a été faite aux congressistes.

Une CNS «conditions de travail –santé au travail» devra produire des documents de référence pour l'information des agents et l'aide aux militants locaux. Dans ce cadre, le SNUI rappellera les conseils à suivre en cas de «pression hiérarchique, voire de harcèlement». Sur ce dernier point et pour répondre aux nombreuses interventions, tant en séance plénière qu'au cours de la commission, le Bureau National dément tout désintérêt, bien au contraire, mais le thème

large décidé par le Conseil Syndical ne permettait pas de se saisir uniquement de cette question. Carole rappelle que la «souffrance au travail» a fait l'objet d'une communication au dernier congrès de Perpignan, laquelle reste d'actualité, en particulier sur les pistes de combat mises en avant.

Le Bureau National répond ensuite favorablement à la plupart des demandes d'ajouts ou de précisions sur le texte de la résolution soumise au vote.

Pour conclure sur la partie «conditions de travail», Carole insiste toutefois pour relativiser l'idée que les « textes », le rôle de la DPMA ou l'attitude de tel ou tel chef de service puissent résoudre ce qui ne relève que de notre responsabilité : l'action syndicale pour la défense de nos valeurs et des agents de la DGI.

S'agissant de la demande d'un règlement type pour les affectations locales, il est rappelé que les règles (le principe de l'ancienneté) sont édictées nationalement et qu'il faut s'efforcer de les faire s'appliquer au plan local. Le module de formation CAPL traitant du sujet peut par ailleurs répondre aux diverses interrogations des militants locaux.

En ce qui concerne l'évaluation-notation, s'il est nécessaire de rappeler l'opposition du SNUI au décret de 2002 et l'exigence de son abrogation, le combat syndical ne peut cependant s'arrêter là. Il faut parallèlement examiner des pistes concrètes pour rendre plus civilisé le système actuel. Trois voies peuvent alors être empruntées (la non application de la note d'alerte, le non contingentement des notes, la mise en place d'une évaluation collective du travail).

# RENFORCER LA DGI

Les 43 participants à cette commission ont mené leurs réflexions en partant des éléments d'actualité tels que les propos ministériels sur les «synergies» nécessaires entre la DGI et la CP, la mise en œuvre imminente de la LOLF, l'arrivée à terme des expérimentations CDI-CDIF et pôles de compétence, la préparation du prochain contrat DGI-Budget, notamment.

Ils se sont aussi appuyés sur les contributions d'une dizaine de sections et sur celle de la région PACA Corse. C'est Maité Quintin (Conseil Syndical PACAC) qui était chargée de conduire les travaux.



Armelle Coute

## Les travaux de la commission

Pour renforcer la DGI, une nécessité «basique» a été rappelée en tout premier lieu : la réhabilitation de l'impôt et la dénonciation des politiques libérales qui remettent en cause l'intervention de l'Etat. La DGI est chargée d'alimenter un budget et non de fournir les ressources à une politique de redistribution des richesses, c'est ce que le SNUI déplore.

Pour la commission, des campagnes pédagogiques sur l'impôt et sur son coût réel de gestion seraient de nature à favoriser un meilleur consentement à son égard car son impopularité médiatisée met aussi l'agent des Impôts en difficulté dans l'exercice de ses missions. D'autre part, si la fraude fiscale était présentée comme un vol qualifié envers l'Etat, son image de sport national serait changée.

Le doigt a été mis ensuite sur une difficulté : comment concilier les missions de conseil et d'assistance avec celles de lutte contre la fraude fiscale ; des points de vue divergents ont été exprimés.

Six sujets revendicatifs en lien avec l'actualité ont ensuite été examinés. En préambule, la commission a réaffirmé sa totale opposition à la création d'HIE et d'HIP (Hôtels des Impôts des entreprises / des particuliers) et a réclamé le retour des missions confiées aux pôles de compétence dans les CDI et Recettes.

### CDI-CDIF

«Hors de question de revivre CDI-Recettes», tel a été le souhait exprimé. Il faut lutter contre la perte de technicité programmée par la fusion, il faut maintenir ou recréer des liaisons entre les services complémentaires que sont les CDI et les CDIF. Pour la commission, le maintien de ces structures en l'état lorsqu'elles cohabitent déjà dans la même résidence est à privilégier et, dans le cas inverse, c'est vers la création d'un secteur foncier dans l'IAD que doit s'orienter la DGI.

### LES DOMAINES

Ancrer les Domaines à la DGI, c'est possible a estimé la commission. En créant un véritable bloc patrimonial regroupant la FI, le Cadastre et les CH autour des Do-

## Les discussions en commission

Le rapport des travaux de la commission a été effectué par **Armelle Coute** (Nord-Lille) et la lecture du projet de résolution par **Olivier Tournier** (Gard) a été suivie de 27 interventions, dont 11 pour empêcher que l'arrivée de toutes les activités de recouvrement à la DGI ne devienne une revendication du SNUI. Le rapprochement CDI-CDIF a également motivé des réactions.

**Eric Balaud** (Conseil Syndical Lorraine) a rappelé l'opposition des agents à toutes les réformes actuelles et le fait que les transferts de charges ne s'accompagnent jamais des emplois correspondants. Pour **François Xavier Ferrucci** (Conseil Syndical PACAC), le projet présenté au

maines, la DGI pourrait même se trouver renforcée par l'existence d'un observatoire public de l'immobilier.

### L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

La commission a déploré le fait que l'agent des Impôts se retrouve isolé face à son écran, en situation d'autoformation et noyé en permanence par une masse d'informations dématérialisées. Pour renforcer la DGI, il faut aussi renforcer les agents par une «vraie» formation et par l'assistance d'un bibliothécaire chargé de trier et d'archiver le flot électronique.

### LA DÉCLARATION PRÉREMPLIE

Sera-t-elle le moyen d'empêcher la mise en place de la retenue à la source ? Rien n'est moins sûr. Cela étant, l'administration s'est donné les moyens de réussir l'expérience, en respectant notamment la volonté des agents en matière de sectorisation (et de prise de congés durant l'été), mais surtout en se concentrant sur un département où les bases (tiers déclarants) avaient été préalablement consolidées et en délestant un maximum d'appels téléphoniques sur les Centres d'appels.

### LE RECOUVREMENT

La commission a dégagé un consensus sur l'unicité du recouvrement de tous les impôts à la DGI en tant que rempart aux risques d'externalisation ou de créations d'agences dans ce domaine. De plus, en assurant la cohérence en un lieu unique des missions d'assiette, de contrôle et de recouvrement pour chaque impôt, la notion d'HIE-HIP pourrait être évacuée.

### L'ACCUEIL

Deux conceptions de l'accueil ont été exposées et la commission s'est prononcée en définitive contre la «professionnalisation» de ces emplois au vu des risques d'affectation au profil et de polyvalence excessive.

En conclusion, les délégués ont constaté que les réformes avaient généré des adaptations «clandestines» de la part des agents afin qu'ils puissent continuer à exercer leurs missions.

sortir de la commission sert la soupe à l'administration alors que le SNUI doit pratiquer un syndicalisme de combat contre les réformes en cours. **Suzy Lagardère** (CNS) s'est déclarée outrée à l'idée de penser «qu'on allait piquer le boulot des copains du Trésor».

Quand à **Christophe Guy** (Essonne), il a exprimé sa colère contre la proposition de créer des secteurs fonciers dans les CDI alors que nous menons un combat pied à pied contre l'expérimentation CDI-CDIF. **Marie Jeanne Raffalli** (CNS) a déclaré qu'on ne pouvait pas revendiquer l'arrivée de tout le recouvrement à la DGI, même si cela est sous-jacent dans le module unique de recouvrement Copernic.

Par rapport à la vie de la FDSU, elle a réclamé une synthèse « fraternelle » et une défense de chaînes de travail cohérentes au sein du ministère. Elle a également condamné toute création d'agences qui se verraient confier certaines de nos missions. **Christian Terrance** (Conseil Syndical Midi Pyrénées) a également fustigé les propositions relatives au recouvrement. Il a par ailleurs trouvé cohérent de revendiquer un secteur foncier dans chaque CDI, car cela permettrait de sauver les petits sites en leur apportant des missions. Il a également demandé que nos positions sur l'accueil et l'aide aux contribuables (artisans notamment) soient plus précises.

Pour **Christophe Cusset** (Calvados), les revendications proposées sont impossibles à présenter aux adhérents. Non combative et démobilisatrice, la résolution doit être corrigée et rappeler les revendications fondamentales du syndicat. **Jean Marc Pareja** (Conseil Syndical Rhône-Alpes) s'est lui aussi indigné des propositions en matière de recouvrement et de rapprochement CDI-CDIF.

Pour **Roland Sergy** (Doubs), les agents des CDIF vivent très mal la situation actuelle et ne veulent pas quitter leur service. De plus, la proposition de tenir le plan cadastral dans les CDI est selon lui techniquement irréalisable. Selon **Marie Jo Ortega** (Seine et Marne) le SNUI doit exiger, doit imposer, doit lutter. Il doit refuser tout ce qui revient de la mission 2003 et ne peut pas demander l'alignement du réseau des trésoreries sur celui des CDI. C'est aussi sur ce sujet qu'est intervenue **Raymonde Cléran** (Côtes d'Armor). Enfin, **Rémy Girault** (Dircofi IDF Est) a exprimé un besoin d'explication pour les jeunes militants qui se sentent frustrés et fâchés par rapport à la mécanique des travaux du Congrès.

A l'inverse de tous ces propos, **Fabienne Pons** (Aude) a constaté que dire non aux réformes n'empêchait pas leur mise en place. Pour elle, renforcer la DGI, c'est d'abord remettre l'agent au cœur de l'administration et mieux le payer. Après avoir rappelé que le débat sur les missions avait toujours été difficile en congrès, **Christian Boulais** (section des directeurs) a souligné la qualité du travail effectué en commission. Partant du principe qu'il était illusoire de croire que le périmètre des missions resterait figé, il a plaidé pour une intervention du SNUI dans ce domaine plutôt qu'un silence. «Pour l'IFU, on a rien dit, on subit, c'est une catastrophe».

Aujourd'hui, l'actualité de l'interlocuteur unique nécessite de faire un choix et ce n'est qu'en récupérant des missions

que la DGI pourra tenir bon. Dans le même sens, **Patrick Lefèvre** (Charente Maritime) s'est félicité de voir dans le projet de résolution des idées nouvelles en relation avec l'actualité des réformes. C'est parce qu'il n'y a plus de stage recouvrement au Trésor depuis 18 mois et que la LOLF arrive à grands pas que le SNUI doit se préparer à l'arrivée du recouvrement de tous les impôts à la DGI.

Pour **Dany Sauzet** (Conseil Syndical IDF Est), les revendications du syndicat doivent être cohérentes et claires. Exemple pour CDI-CDIF : pas de réforme lorsque les deux structures sont déjà à la même résidence, pas de fusion lorsqu'elles n'y sont pas, tout en restant ouverts à la création d'un secteur foncier. **Muriel Guibert** (DGE) a expliqué qu'il ne fallait pas réclamer la création d'antennes de la DGE.

S'agissant de l'accueil, **Nadine Beuve** (Guadeloupe) s'est exprimée en faveur d'une professionnalisation des agents, **Régis Lagrifoul** (Essonne) a souhaité que le SNUI apporte du contenu à cette mission et donc des emplois. Face au «foutoir» actuel au sein de la DGI et aux questions « ouvertes » dans le journal avant Congrès, il a regretté que les sections ne se soient pas plus emparées des problèmes.

**René Dassonville** (CNS) a dénoncé la suppression des permanences en mairie et a demandé leur rétablissement pour venir en aide aux plus démunis des contribuables. Il a aussi alerté le congrès sur les conséquences de la déclaration préremplie en matière d'emplois. **Olivier Guillas** (Dircofi Nord) a souligné la nécessité du soutien et de la protection des agents d'accueil et des vérificateurs lorsqu'ils rencontrent des difficultés avec des contribuables.

**Christophe Rouiller** (Saône et Loire) et **Michel Vixac** (CNS) ont insisté sur l'importance du respect du tableau général des emplois à l'heure où son existence même est menacée.

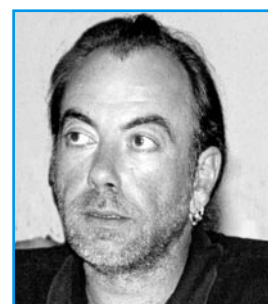
**Elisabeth De Massi Nilly** (Centres «Impôts Service») a expliqué que les centres d'appels ont constitué pour eux mêmes une bibliothèque professionnelle très étoffée qui devrait être accessible à tous les agents des impôts.



Marie Jo Ortega



Fabienne Pons



Hervé Mazure

## La réponse du Bureau National

Devant l'importance des réactions suscitées par la présentation du projet de résolution, **Hervé Mazure** (Bureau National) a répondu globalement aux intervenants en rappelant l'intérêt du SNUI à être offensif sur le terrain des missions en ce moment. Pour autant, il a tenu compte des risques d'être mal compris par les adhérents, d'une part, et de voir l'administration dévoyer nos propositions, d'autre part.

En conséquence, la stratégie présentée dans le journal préparatoire qui consistait à définir des propositions d'extension des missions a été révisée s'agissant du recouvrement. Sur ce point, la résolution se bornera à préconiser une lutte contre toute tentative d'externalisation et contre l'installation de la retenue à la source. La nécessité de renforcer les collaborations entre les services a aussi été opposée à la logique de fusion actuellement à l'œuvre. Au sujet de l'accueil, Hervé a proposé de poursuivre les réflexions tellement les situations sont aujourd'hui disparates. Elles devraient déboucher sur des propositions nécessitant un renforcement des moyens humains. Concernant les évolutions touchant au contrôle fiscal, la proposition de continuer à réfléchir sur le bon « dosage » entre les notions de conseil aux contribuables et de vérification a été retenue.

Pour ardues qu'aient été les discussions, un point a fait consensus et il a été mis en exergue avant le vote de la résolution : «Renforcer la DGI, pour les agents, qui sont au charbon tous les jours, c'est avant tout renforcer leur fiche de paie !».

# «COPERNIC À LA DGI»

La commission a rassemblé une cinquantaine de congressistes et les discussions ont été fournies. S'appuyant sur 8 contributions écrites, venant de sections de 3 DSF, de 3 CSI, d'une DIRCOFI et d'une région entière, un plan a servi à organiser les débats. Suivant les intentions de la nouvelle méthode de travail du revendicatif décidée par le Conseil Syndical, la présidente, Marielle Choplin-Fortier (CS Basse Normandie) et le Bureau National ont lancé trois thèmes de discussion en lien direct avec l'actualité :

- l'arrivée de COPERNIC à la DGI, avec en particulier un module unique de recouvrement RSP,
- l'évolution des services informatiques avec les garanties obtenues du groupe de travail du 9 juin 2005,
- les agents face à l'administration électronique.

Les travaux de la commission ont été rapportés par David Cocault (CS Bretagne) et c'est une représentante des services informatiques, Michèle Barde (CSI Strasbourg), qui a donné lecture du projet de résolution en séance plénière.



David Cocault



Marielle Choplin-Fortier

## Une commission mixte

De l'avis unanime des membres de la commission, la qualité des échanges entre militants des services informatiques et des services «utilisateurs» a été un premier motif de satisfaction. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des agents de la DGI qui sont concernés par l'informatisation et ses conséquences.

L'évolution des missions réparties entre les différentes administrations du Minéfi, le maintien d'un véritable réseau de proximité pour la DGI, les méthodes et les conditions de travail, la nouvelle réorganisation des CSI pour prendre en charge COPERNIC (avec certains Départements Informatiques du Trésor) et surtout le changement de culture professionnelle imposé aux agents ont nourri l'essentiel des débats.

### LE PRIVÉ, LES EMPLOIS, L'E-MONDE

La première question stratégique débattue a porté sur la place des contractuels et sociétés privées dans l'informatique DGI.

L'action du SNUI a certes permis d'éviter la privatisation totale, mais la DGI maîtrise-t-elle pour autant réellement son propre système informatique ?

La prolifération des sous-traitants et des «consultants» (plus de 500 référencés dans l'annuaire interne Lotus) montre que l'administration fiscale peut encore être l'otage des plus grandes sociétés transnationales de l'informatique. L'Etat devrait être plus volontariste dans l'usage des logiciels libres et dans la «ré-internalisation» de missions (comme ce fut le cas avec succès pour le scannage des actes hypothécaires, l'impression des avis IR ou la plate-forme TéléTVA).

Pour la commission, le SNUI doit continuer son combat pour sauvegarder les missions car c'est un moyen de renforcer les sites, les emplois et d'exiger un plus pour les agents (en terme de reconnaissance financière et de conditions de travail).

Mais comme l'a déclaré le rapporteur en séance plénière : «l'informatique ne sécurise pas elle-même nos missions, c'est la volonté de les sécuriser qui le permet en s'appuyant en tant que besoin sur l'informatique».

De nombreux intervenants ont par ailleurs rappelé l'urgence pour le SNUI d'obtenir que tous les informaticiens bénéficient d'une formation solide aux nouvelles technologies.

A la suite, l'obsolescence du décret de 1971 (qui fixe

les primes informatiques) a été soulevée. Tandis que certains ont rappelé à son abrogation et à une nouvelle

définition des métiers et des primes, d'autres ont fait observer que nous ne pouvions compter sur la Fonction Publique dont dépend cette réécriture. Au total, il est apparu stratégiquement plus pertinent de faire évoluer, d'abord au Minefi, le cadre indemnitaire.

A la question primordiale de savoir si les agents rejettent l'informatisation dans son principe, la commission a conclu que le progrès technique «ne vaut que s'il est partagé par tous» ! Du point de vue syndical, cela conduit à donner mandat au SNUI pour que l'informatique n'altère pas le rôle de l'humain dans le service public.

Sur l'emploi, la commission a confirmé l'analyse du SNUI selon laquelle certaines tâches répétitives, peu valorisantes, peuvent être supprimées grâce à l'apparition de nouveaux outils. En revanche, l'aide aux utilisateurs, la recherche, le contrôle fiscal et l'accueil nécessitent plus d'emplois.

La nouvelle informatique (celle qui s'appuie sur les dernières technologies et sur Internet) est-elle structurante ou pas ? De l'avis de la commission, ce sont désormais les décisions politiques et technocratiques qui structurent davantage les services que l'informatique qui, elle, s'adapte à tout.

Au total, c'est un débat large sur COPERNIC, AGORA et l'e-administration dans la société qui s'est conclu d'une formule : «résister à l'e-monde par notre revendicatif est indispensable».

### CSI : L'APRÈS 9 JUIN

Les délégués des CSI présents à la commission, tenue quelques jours après le groupe de travail du 9 juin 2005, ont insisté sur l'importance des garanties obtenues par l'action syndicale : pas de fermeture de CSI, pas de mutations d'office.

La commission a cependant appelé à la plus grande vigilance et à valoriser cette victoire syndicale pour conquérir de nouveaux droits pour tous. Le travail en réseau et l'unité des militants des services informatiques est une force, mais il faut l'entretenir et chercher à approfondir les échanges avec les informaticiens des autres syndicats de la FDSU.

## LA DÉFENSE DES AGENTS

La commission a réservé toute la dernière partie de ses travaux à la défense des agents de la DGI qui sont tous confrontés à une nouvelle phase de l'informatisation des services. A cette occasion, de nombreux participants ont stigmatisé l'administration qui «oublie» systématiquement le volet humain. Les thèmes de la formation professionnelle, des réflexes professionnels, de la reconnaissance financière en contrepartie de la technicité accrue, de l'absence de hiérarchisation de l'information dématérialisée ont été traités comme prioritaires.

Ce sont surtout les dérives du «traçage/flicage» qui ont préoccupé les membres de la commission. Agora en particulier a été dénoncé comme un outil de remise en cause de l'Artt, un danger pour la confidentialité des données personnelles et un moyen inacceptable de «profiler» les agents.

## La discussion en séance plénière

Une dizaine de délégués sont intervenus en séance plénière permettant d'améliorer encore le texte de la résolution.

Au titre de la mise en cohérence entre les commissions «conditions de travail», «renforcement de la DGI» et «Copernic», **Evelyne Perez** (CNFP Nevers) a regretté l'évolution de l'analyse du SNUI sur l'e-formation depuis le congrès de Perpignan. Les conditions exigées alors pour accepter l'e-formation n'ont pas été remplies : stage d'au moins 1/2 journée, tutorat physique et assistance informatique de proximité.

**Rosanna Maître** (Val de Marne) a demandé que les principes fondamentaux, qui ne font pas débat au sein du SNUI, soient rappelés dans la résolution : refus des suppressions d'emplois et exigence de la qualité et de l'exhaustivité des bases de données.

**René Dassonville** (CNS) a insisté aussi sur la fiabilisation des applications et des fichiers.

**Gilles Chuzeville** (CSI Marseille) a appelé le Congrès à accentuer encore la tonalité combative du texte de résolution. Il a souligné l'importance des acquis de la réunion du 9 juin 2005, mais a demandé de rester très vigilants notamment sur l'emploi des cadres C.

**Christophe Cusset** (Calvados) a insisté pour une prise en compte complète de l'as-

sistance de proximité et des nouveaux métiers tel que le webmaster local. Il a appelé au refus des habilitations larges, et demandé que la DG informe davantage sur les offres de stages.

**Alain Montorier** (Rhône) a abondé dans le sens de l'usage du terme «traçage» quand l'administration parle de «traçabilité». Il dénonce avec force les injustices fiscales, dans le contrôle des dossiers, accentuées par certaines consignes données par la hiérarchie concernant les télédéclarants.

**William Chaudron** (Paris Ouest) s'est pour sa part attaché à démontrer qu'il était difficile, pour une première participation au Congrès, de s'y retrouver dans la nouvelle méthode d'élaboration du revendicatif et il a exprimé un sentiment de frustration que lui a laissé le projet de résolution, en particulier les passages concernant l'adaptation de l'outil à l'agent, le flicage par informatique, ...

**Daniel Jardin** (Section DG) s'est estimé lui aussi frustré par le projet de résolution qui n'intègre pas assez la critique des 500 consultants en place dans les bureaux d'étude et dans le service Copernic. Il a présenté, avec beaucoup d'humour, le «copernicube» sorti de la tête des dirigeants de ce projet pour «vendre leur produit»!



Michèle Barde



William Chaudron



Gilles Chuzeville



Laurent Gathier

## Réponse du Bureau National

**Laurent Gathier** s'est associé aux membres du Bureau National qui ont animé cette commission pour remercier la présidente et les rapporteurs en séance plénière.

En réponse aux questions de cohérence, il confirme le point de vue concordant de toutes les commissions concernées par l'e-formation.

S'agissant de la réaffirmation des revendications anciennes (les fondamentaux), deux seront particulièrement rappelés dans le texte soumis au vote : la défense de l'emploi et la fiabilisation des bases de données.

Sur les CSI, Laurent s'est engagé à ce que le texte de la résolution reflète plus distinctement l'état d'esprit du SNUI après le 9 juin 2005 : «une vigilance maximum pour faire vivre nos acquis».

De même sur l'assistance de proximité et la reconnaissance des nouveaux métiers informatiques, les revendications du SNUI seront développées et précisées dans

le texte final.

Une phrase a été rajoutée : «L'informatique permet désormais toutes les organisations de structures. Le SNUI portera son revendicatif pour que ce soit l'outil qui s'adapte aux attentes des agents».

Un autre ajout concernera le traçage et le détournement des recommandations de la CNIL pour parvenir à un flicage de l'activité des agents. L'oubli de ce paragraphe essentiel issu des débats en commission sera réparé.

Laurent a conclu en saluant la première intervention de deux délégués participant à leur premier Congrès. De leurs doutes, et finalement de leur enthousiasme, il estime que la mécanique d'élaboration des revendications du SNUI est sûrement perfectible, mais que l'on peut être optimiste sur notre capacité collective à construire du consensus offensif, et partagé par le plus grand nombre. C'est la condition de l'efficacité syndicale.

# «**RÉFORMER LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**»

Le contexte économique et l'actualité politique du printemps 2005, à la lumière des dernières lois de décentralisation, ont montré l'urgence qu'il y avait à repenser la fiscalité directe locale, un thème cher au SNUI.

La commission de congrès, présidée par Marc Astier (CS Franche Comté), a réuni une quarantaine de délégués. Les débats ont été animés et enrichis par une petite dizaine de contributions présentées par des sections.

C'est Claude Golhen (Finistère) qui a rendu compte des travaux en séance plénière et Nathalie Jabli (CS Poitou Charente) qui a donné lecture du projet de résolution.



Claude Golhen

## Le travail en commission

### UN CONTEXTE ALARMANT

Plusieurs aspects ont été dénoncés par de nombreux délégués : la complexité due à l'empilement des différentes collectivités territoriales, le manque induit de démocratie, particulièrement pour ce qui se rapporte à l'intercommunalité (section du Lot), le désengagement de l'Etat (Haute Corse), l'insuffisance des moyens financiers mis à disposition des communes (Moselle).

Les nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités ont également été dénoncés en considérant l'absence corrélative des ressources.

L'ensemble des participants a considéré que l'Etat devait conserver son rôle de régulateur tout en respectant la responsabilité des élus locaux. Le rôle des Conseils économiques et sociaux régionaux a également été souligné (section de la Réunion).

Toujours dans les attendus, de nombreux intervenants ont déploré le manque de volonté politique pour réformer la fiscalité directe locale. Dans le contexte de réduction des moyens de la DGI, les congressistes ont aussi stigmatisé les démarchages de sociétés privées auprès des collectivités à des fins d'optimisation de leurs bases. (sections de la Haute Corse, Pas de Calais, Maine et Loire).

Une fois ces principaux constats établis, les délégués ont tenu à affirmer ou réaffirmer les principes de base du SNUI. Ils ont tout d'abord mis en avant leur attachement aux valeurs de justice fiscale impliquant la participation de chacun au financement public en fonction de ses capacités contributives.

Ils ont ensuite fortement réaffirmé la primauté du rôle de la DGI dans l'établissement de bases équitables et dans la gestion des impôts directs locaux au service des collectivités locales dans le cadre de relations améliorées et renouvelées.

Ils ont enfin revendiqué la mise en place de moyens adéquats pour permettre l'élaboration d'une fiscalité directe locale de qualité établie sur des bases plus justes.

Le débat s'est ensuite porté sur les modalités possibles de financement des collectivités. Des expressions divergentes ont été recueillies sur l'origine des ressources : financement national redistribué (Pyrénées Orientales, Maine et Loire), maintien d'une fiscalité directe locale profondément revisitée (Vendée, Orne, Pas de Calais). Les discussions nourries n'ont pas abouti à une position tranchée sur le sujet tant la question est complexe. Pour autant, la commission a estimé qu'il fallait continuer d'avancer pour rendre les bases actuelles moins injustes.

### LA RÉFORME NÉCESSAIRE !

Pour ce qui est de la taxe professionnelle un consensus

s'est rapidement dessiné autour de son maintien en raison de la nécessaire contribution des entreprises et activités professionnelles au financement des budgets locaux. Cette affirmation a conduit à considérer que le champ d'application de la taxe devait être étendu à l'ensemble des professionnels, y compris le secteur agricole (Vendée, Maine et Loire) et que les exonérations existantes devaient être revues (Var, Vendée). L'anormalité de la déductibilité de la taxe a par ailleurs été soulevée par certains délégués (DNID, Pas de Calais).

La commission a, par la suite, abordé le sujet de la réforme de l'assiette de la taxe et après un débat animé les délégués ont considéré que celle-ci devait être l'excédent brut d'exploitation (EBE) (Pas de Calais, Maine et Loire, Pyrénées Orientales) se substituant à une partie de l'assiette actuelle. Ce solde de gestion qui prend en compte la capacité contributive des entreprises a l'avantage d'être un indicateur de rentabilité économique. De surcroît, il laisse de côté les frais de personnel. Enfin, certains participants ont considéré que cet élément de référence était communément compris par les élus et les entreprises et que, d'autre part, il consacrerait la disparition du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (Var). Cependant, le caractère fluctuant d'une base uniquement assise sur l'EBE a été souligné (Aube, Comité de liaison des retraités).

Aussi, conviendrait-il aussi d'asseoir la taxe sur des éléments matériels, pour que la contribution de l'entreprise corresponde à une réalité locale. Cette dimension « foncière » devrait constituer un des deux piliers de la nouvelle base d'imposition (Pyrénées Orientales).

### UNE NOUVELLE BASE « FONCIÈRE » POUR LA TAXE D'HABITATION ET LA TAXE FONCIÈRE ?

Actuellement les locaux d'habitation sont imposés d'après leur valeur locative cadastrale issue de la révision de 1970 et la sous évaluation de certains biens profite à des contribuables fortunés. Pour la majorité des participants, il faut dans l'immédiat maintenir le système existant (Orne), mais très rapidement mettre en œuvre toute une série de remises à plat des modes de détermination des bases (Comité de liaison des retraités, Var, Haute Garonne, Vendée, Moselle) pour intégrer de façon plus importante les facultés contributives des contribuables (Var, Maine et Loire, ENI Paris, Gironde). La référence à l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a d'ailleurs servi de fil rouge à la fois pour la Taxe d'Habitation et la Taxe foncière ainsi que pour établir la distinction entre propriétaire occupant et propriétaire bailleur (Gironde).

La commission a par la suite abordé la réforme complète de la détermination des bases en prenant comme nouvelle référence la valeur vénale des biens.

Les participants ont convenu que l'administration fiscale disposait des moyens adéquats pour déterminer cette nouvelle base (bases de données, référentiels et compétence techniques), toutefois ils ont également constaté que le secteur marchand (notaires, agents immobiliers) disposait également des mêmes références.

Dans le contexte actuel de spéculation immobilière (Pyrénées Orientales, Lot, Rhône), la majorité des délégués a considéré que cette valeur assimilée à la valeur marchande des biens, ne pouvait s'appliquer telle quelle et que le SNUI devait continuer à approfondir son analyse lors d'une commission nationale spécialisée, en intégrant les modalités de déclaration, de réévaluation, de pondération de cette nouvelle base.

### LES AUTRES ÉLÉMENTS DU DÉBAT

La réflexion a porté par la suite sur l'explosion de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Actuellement assise sur la base foncière des locaux, cette taxation qui touche les particuliers est en constante augmentation et

les hausses sont sans rapport avec le revenu et les charges de famille des contribuables. Tout en intégrant les contraintes européennes en matière environnementale, la commission a considéré que la collecte et le traitement des ordures ménagères s'analysaient comme une mission de service public, mais elle n'a pas tranché en faveur d'un rattachement au budget général des collectivités. L'idée d'une taxe environnementale sur les véhicules, de type vignette, a également été évoquée (Nord).

Enfin, lors des derniers échanges, les délégués ont réaffirmé qu'il était nécessaire de porter le débat auprès des élus pour leur faire partager nos analyses. De plus, le SNUI doit exiger de la DGI les moyens indispensables pour, dans l'immediat, vérifier la bonne imposition des locaux, ce qui passe par un renforcement des effectifs, de meilleures liaisons entre les services, mais également avec les collectivités locales.



Richard Lardon

## La discussion en séance plénière

Plusieurs délégués sont intervenus pour réexposer devant tous les congressistes des points déjà évoqués en commission, ou devant, à leur sens, faire l'objet d'ajouts dans la résolution soumise au vote.

**Christine Maupas** (Essonne) s'est félicitée de la condamnation de l'ingérence des sociétés privées dans les activités des collectivités locales à des fins d'optimisation des bases, mais a toutefois regretté que le débat ne soit pas allé plus en avant sur la spécialisation des prélèvements par collectivité locale. **Gérard Damprunt** (Paris Est) a réaffirmé les dangers de la décentralisation et du désengagement de l'Etat, source d'une injustice croissante.

**Alexandre Vichery** (DNVI) a exprimé le même avis dans le domaine de la fiscalité. Il a également souhaité mettre en lumière les difficultés de logement de nombreuses personnes dans les centres des villes et le risque de voir les loyers augmenter suite à la réactualisation des bases.

**Jean Paul Dor** (Moselle) en accord avec la tonalité générale de la résolution, a demandé que les liens avec les élus et les collectivités locales soient renforcés. En ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères, il a souligné la complexité du dossier et ses enjeux financiers.

**Jean Noël Bonicel** (CNS) a soulevé le risque de double imposition du secteur agricole à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et à la taxe professionnelle dans le cadre de l'élargissement du champ d'application de celle-ci. **Patrick Romilly** (Vendée) a souhaité que soit maintenu dans son intégralité le principe de taxation des activités agricoles à la TP.



Alexandre Vichery

Le débat sur la valeur vénale a été alimenté en séance plénière par de nouvelles interventions, **Laurent Hutin** (Nord Valenciennes), **Christine Maupas** (Essonne), **Jean Noël Bonicel** (CNS), **David Lazarus** (ENI élèves) ont souligné le risque d'explosion des bases dans un contexte de spéculation immobilière et la nécessité d'introduire des correctifs pour déterminer une valeur vénale nette de référence.

**Richard Lardon** (Côte d'Or) a souhaité que soit évoqué le sujet de la redevance audiovisuelle depuis qu'elle a été rattachée à la taxe d'habitation.

## Réponse du Bureau National

**Christine Bugna** (Bureau National) a souligné la richesse des débats sur ce sujet très complexe. Ce thème régulièrement abordé dans les congrès du SNUI a, cette fois-ci, fait l'objet d'un débat spécifique et fouillé. Les différents gouvernements libéraux annoncent la réforme de la taxe professionnelle pour favoriser l'emploi alors que parallèlement la pression fiscale bascule des entreprises vers les ménages, accentuant ainsi les inégalités et l'injustice sociale.

La tonalité générale des débats a fait ressortir le caractère injuste et obsolète de la détermination des bases de la FDL et le rôle moteur du SNUI comme force de proposition. L'essentiel des propositions faisant consensus ont été intégrées dans le texte soumis au vote.

Au-delà, plusieurs précisions ou reformulations ont rendu le texte final plus clair et ont permis de construire collectivement un revendicatif partagé (cf. la résolution page 24).

Les principes de la réforme de la FDL ont été dessinés mettant en avant les valeurs du SNUI de justice fiscale et de justice sociale, mais il faut désormais affiner les analyses et les propositions (notamment sur la valeur vénale) dans le cadre d'une commission nationale spécialisée.



Christine Bugna

# SYNDICALISME ET ALTERMUNDIALISME

L'histoire du SNUI est marquée par la recherche incessante d'une plus grande justice fiscale et sociale. C'est donc fort logiquement que cette recherche obstinée s'est traduite, ces dernières années, par la participation aux débats qui tournent autour de la recherche d'une autre monde.

La commission, réunie à St Jean de Monts, a été nourrie par les contributions de la 2ème RIF, du Languedoc Roussillon, de l'Ariège, du Rhône, de l'Aude et de Paris Est.



Gérard Jouve

## Les discussions en commission

Présidée par **Christian Flottes** (Conseil Syndical Centre), la commission a réuni un peu plus de 50 personnes, parmi lesquelles figurait notre invitée **Ana Mary Da Costa** de l'Unafisco.

Après un rappel de méthode, portant notamment sur le processus d'élaboration de la résolution ainsi que sur le plan de travail proposé à la commission, le débat s'est engagé sur la préférence générale donnée au terme altermondialisme, plus positif et porteur d'alternatives, que celui d'antimondialisation.

La contribution du Rhône, constatant que l'intoxication idéologique dont l'opinion était victime avait franchi un nouveau pas depuis la chute du Mur, affirmait notamment qu'il n'y avait pas de fin de l'histoire et qu'il fallait repenser la place de l'Etat en défendant plus que jamais les droits fondamentaux inaliénables qui constituent le fondement des solidarités. Définir le contenu de «l'alter» passe donc par la défense de l'intérêt général et une pédagogie sur tous les sujets, notamment la redistribution des richesses en ce qui concerne le SNUI.

Les participants ont tous admis qu'il fallait dépasser le stade, certes indispensable, du refus du néolibéralisme. Dans ces solidarités à repenser se trouvent les relations entre pays riches et pays pauvres (et notamment les questions de la dette et de l'aide au développement), les inégalités au sein de toutes les sociétés ou encore le problème de plus en plus pressant des ressources naturelles.

La commission a également partagé l'idée selon laquelle il pouvait y avoir plusieurs conceptions possibles de l'évolution des rapports politiques, sociaux et économiques : en résumé, les débatteurs ont constaté que d'autres mondes étaient possibles, en fonction des choix opérés et qu'il ne s'agissait pas de substituer un modèle unique à la «pensée unique».

L'image du mouvement altermondialiste a été largement discutée. En effet, les médias renvoient encore trop souvent l'opinion à une caricature d'activistes utopistes et décalés. De leur côté, de nombreuses personnalités peuvent donner le sentiment de vouloir récupérer un mouvement dont la force repose sur la diversité, dont personne n'est propriétaire.

La participation de Tariq Ramadan aux deux forums sociaux a posé ainsi la question de la cohérence et de la crédibilité du mouvement. Le débat a fait apparaître un consensus unanime pour dénoncer toute forme d'entrisme et de récupération qui nuirait non seulement à l'image des composantes altermondialistes, mais aussi

à leur efficacité. La réaffirmation des valeurs de solidarité, de tolérance et d'ouverture, ainsi que la recherche d'alternatives concrètes, sont les réponses les mieux à même d'écarter toute récupération et toute dérive.

La place d'Attac a fait l'objet d'un débat tout particulier. Grâce à cette association, l'idée d'un meilleur partage des richesses (axé au début sur le principe d'une taxe sur les transactions financières) a été très populaire. La croissance rapide de l'association, la variété des thèmes abordés en son sein, la force de frappe qu'elle a constitué notamment grâce aux organisations qui la composent (réseaux militants des syndicats essentiellement), expliquent pour une large part le succès d'Attac. La circulation des idées entre syndicats et Attac a permis de mieux expliquer les enjeux de la «réforme» des retraites et de l'assurance maladie, par exemple. Dans le mouvement social, la complémentarité syndicats/Attac a été très positive, en dépit du passage en force du gouvernement sur ces deux points. La commission a rejeté une évolution électoraliste, estimé que l'éducation populaire restait à construire et que le vrai pouvoir d'Attac résidait dans sa capacité à analyser rapidement un certain nombre d'enjeux, à les faire comprendre au plus grand nombre, à diffuser ses positions, et le cas échéant à mobiliser, en s'appuyant sur les réseaux qui la composent. Le débouché politique d'Attac, tel que la section de l'Ariège l'a posé, réside dans ce pouvoir des idées à trouver et non dans la constitution de listes électorales.

La place du SNUI dans l'altermondialisme est apparue relativement évidente aux yeux des membres de la commission : la fiscalité et plus généralement le partage des richesses constituent le «cœur de métier» du SNUI. Il a sur ce point une obligation de moyens. Les contributions de l'Aude, du Rhône et de Paris-Est avaient défini cette obligation qui a fait l'unanimité : dénoncer la concurrence fiscale, expliquer le rôle de l'Etat et la nécessité d'une juste contribution. C'est aussi ce qui donne du contenu aux alternatives et au terme «alter».

Enfin, Ana Mary aura éclairé, pour ne pas dire illuminé, la fin des travaux en expliquant en quoi le syndicalisme était nécessairement pour un autre monde, au Brésil comme partout ailleurs.



Jocelyn Cavillot

## Les interventions en séance plénière

Le rapport de la Commission a été présenté en séance plénière par **Gérard Jouve** (Paris Est) tandis que le projet de résolution était lu par **Jocelyn Cavillot** (Réunion). A la suite de ces présentations, un certain nombre d'interventions sont venues étayer le débat pour préciser davantage la résolution de la commission.

**Marie Ruch** (Finistère) a demandé que l'on ne mentionne pas le terme «gauchiste» dans le projet de résolution. En effet, si le terme se veut péjoratif lorsqu'il est véhiculé par les médias, il est maladroit, pour le SNUI, de se ranger à cette conception médiatique.

**Patrice Bauchet** (Pyrénées Orientales), pour sa part, a mis en avant la question de la responsabilité collective que nous avons au quotidien dans la dégradation de l'environnement et des solidarités. Il nous faut affirmer davantage que l'altermondialisme concerne très directement notre quotidien. Dans le prolongement, **Christian Steenhoudt** (CNS) a constaté qu'il fallait sortir de notre approche trop prudente et trop fiscale et préciser, par exemple, quelles étaient nos analyses sur les institutions internationales (telles que le Fonds monétaire international ou l'Organisation mondiale du commerce). Se poser la question de savoir comment sortir de l'économie triomphante est aussi une nécessité pour lui.

**Nicolas Boucher** (DRESG) a précisé que les positions de Tariq Ramadan étaient en contradiction avec nos valeurs et qu'il fallait se démarquer de son discours.

**Arnaud Belois** (Haute Garonne) a posé la question des gestes citoyens en faveur de l'environnement à adopter dans notre comportement au quotidien pour favoriser, par exemple, les énergies renouvelables.

Enfin, **Rémy Bultingaire** (Seine et Marne) a insisté sur une plus large information à donner aux adhérents pour que personne ne puisse dire qu'il n'est pas concerné.



*Rémi Bultingaire*



*Arnaud Belois*



*Marie Ruch*



*Patrice Bauchet*



*Vincent Drezet*

## La réponse du Bureau National

En réponse, plusieurs points ont été précisés par **Vincent Drezet** (Bureau National). Sur la question des institutions internationales qui demanderaient à elles seules une somme considérable de travaux et de débats afin de dégager une position travaillée du SNUI, il a été répondu qu'elles seraient mentionnées dans le projet de résolution qui, par ailleurs, intégrerait tous les points soulevés par les intervenants. Ils correspondent en effet aux débats de la commission et méritent d'être précisés.

Ainsi, le terme gauchiste entendu, au stade du projet de résolution comme étant péjoratif car reprenant l'acceptation «médiatique» sera retiré de la résolution. Il mériterait assurément un débat plus fouillé, mais cette question ne peut être tranchée en toute hâte par le congrès.

Par ailleurs, la résolution retiendra l'idée qu'il faut expliciter l'impact concret au quotidien des dégâts du libéralisme et la nécessité de dégager des pistes alternatives. C'est également ce qui, à propos de «l'affaire» Tariq Ramadan, doit permettre aux forums sociaux de sortir «par le haut» et en écartant de fait toutes les formes de récupération et d'entrisme.

Enfin, parmi les thèmes que le SNUI doit aborder, la question de l'environnement n'est pas oubliée.

Sur tous ces sujets cependant, il faut éviter l'écueil de confiner les réflexions et débats hors de portée des adhérents : c'est en ce sens que la résolution résume cette problématique parfois considérée comme complexe et éloignée des préoccupations immédiates en une phrase : «de quoi dépend notre quotidien?».

Au final, la bonne tenue des débats en commission et lors de la séance plénière aura permis de mieux marquer encore le sens de notre engagement aux côtés de ceux qui défendent la conception d'un monde plus juste et plus solidaire. La responsabilité du SNUI est maintenant de faire vivre cette résolution avec comme obligation de faire connaître et partager ses analyses, ses réflexions et ses actions.

# L'OUTIL SYNDICAL SNUI

Au-delà des traditionnels débats sur le fonctionnement de notre organisation, complémentaires des discussions d'orientation, le rôle de la commission était d'apporter des réponses aux évolutions de la DGI, culturelles et structurelles, récentes et à venir.

Pour la première fois, l'avenir de l'outil syndical SNUI a donné lieu à l'élaboration d'une résolution de Congrès pour signifier que les enjeux auxquels nous devons faire face sont d'importance.



Pascal Valiamin

## Les discussions en commission

Présidée par **Marc Lerbey** (Conseil Syndical Pays de Loire), la commission a réuni 67 congressistes qui, outre le journal avant Congrès, disposaient comme éléments de discussion de 23 contributions provenant de sections ou régions.

Les débats se sont organisés autour de trois questions : quel outil syndical dans l'environnement DGI ? Comment mieux peser au niveau ministériel ? Et, plus largement, quel investissement effectuer sur le plan interprofessionnel ?

C'est à **Pascal Valiamin** (Réunion) qu'est revenue la lourde tâche de rendre compte des travaux de la commission en séance plénière, aidé de **Jean-Luc Hamel** (section DG) qui a présenté le projet de résolution.

### A LA DGI : LE SNUI

Le consensus s'est assez largement dégagé sur la nécessité de renforcer notre réseau militant, tant en nombre qu'en moyens de mieux fonctionner.

Ainsi, les besoins en formation syndicale ont été réaffirmés. La présence du SNUI dans les écoles et les centres de formation doit être accentuée et les participants ont souligné la nécessité de mieux armer les correspondants pour qu'ils s'affirment davantage, tandis que les stages «gestion» doivent permettre de renforcer les réflexes militants.

Pour la commission, la formation syndicale doit être organisée tant nationalement que localement et doit impliquer étroitement le Bureau National, les administrateurs et les secrétaires de section, la cohésion étant indispensable. La question d'un stage de 2ème niveau, plus «politique» a également été évoquée, mais l'idée n'a pas semblé devoir être retenue.

De même, les délégués ont insisté sur l'utilité de faire évoluer rapidement le droit syndical. Le SNUI doit continuer de dénoncer et de combattre la «Charte illégale du dialogue social» et les droits existants, notamment les ASA 15, doivent être utilisés en totalité et faire l'objet d'une véritable reconnaissance de la part de l'administration. Au-delà, il faut conquérir de nouveaux droits afin de faire face aux évolutions permanentes.

Enfin, les participants à la commission ont souhaité voir réaffirmé avec force, dans la résolution de Congrès, l'engagement sans faille du SNUI dans la défense de ses militants, les attitudes agressives de l'administration se multipliant.

Un large débat s'est ensuite engagé sur la place et le rôle du secrétaire de section, tous s'accordant sur la lourdeur des tâches de gestion qui lui incombent et la nécessité de mettre à sa disposition des aides

centralisées (gestion des fichiers, listes de diffusion, guides...). De même, a été demandée l'amélioration de la circulation de l'information, tant «papier» que dématérialisée.

En revanche, la question de la prise en compte du rôle politique des secrétaires, question posée par la contribution de l'Ile de France-Ouest, en liaison avec la composition et le fonctionnement du Conseil Syndical, n'a pu faire l'objet d'un consensus. Les délégués de cette région proposaient notamment que les régions soient désormais représentées au Conseil Syndical par un administrateur et un secrétaire, indifféremment titulaire ou adjoint. Était également mise en débat la possibilité de transformer les sessions de secrétaires en un organe directeur.

Quant au fonctionnement du Conseil syndical, un accord s'est finalement dégagé sur trois points :

- validation par le Congrès des propositions émanant de la CNS fonctionnement,
- poursuite des travaux de cette commission afin de réfléchir à de nouvelles pistes,
- meilleure prise en compte au Conseil des thèmes débattus lors des sessions de secrétaires.

Enfin, un consensus large s'est fait sur l'échelon interrégional : la création d'une nouvelle structure ne ferait qu'alourdir notre fonctionnement ; ce sont donc les «régionaux» qui seront les interlocuteurs des DI, le Bureau National n'intervenant que pour apporter son appui technique et assurer le suivi de ces rencontres.

### AU MINISTÈRE : LA FDSU

Après avoir fait le constat des dysfonctionnements de la FDSU, la commission a dressé quelques pistes de réflexion que le SNUI devra soumettre à ses partenaires lors d'un Bureau fédéral :

- mise en place d'un «atelier» fédéral, composé de militants nationaux
- renforcement du rôle de la CE fédérale et positionner cette instance avant la tenue des Conseils syndicaux
- relance du dispositif de formations communes en y associant les membres de la CE Fédérale, les administrateurs régionaux et les secrétaires.

Quant au débat sur l'identifiant fédéral, de nombreux participants ont estimé que la priorité demeurerait l'amélioration du fonctionnement, la lisibilité d'un logo ne servant à rien si l'on en restait à une coquille vide. De ce fait, le débat n'a pas été tranché et a été renvoyé en séance plénière.

## AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL : L'US «SOLIDAIRES»

La bataille pour la représentativité a été, à l'unanimité de la commission, désignée comme le premier combat à mener, et pour ce faire, les délégués ont estimé indispensable le renforcement de la «structure» Fonction Publique.

Il est également apparu nécessaire de développer des formations communes qui permettraient de gommer les différences culturelles.

De nombreux délégués ont relevé les difficultés de fonctionnement des Solidaires locaux (financement, cohésion entre le local et le national...). Un consensus s'est dégagé autour de la création d'une CNS permanente dont l'objectif serait double :

- suivi de l'investissement du SNUI dans les Solidaires locaux et des problèmes rencontrés (notamment financiers),
- s'emparer des dossiers en amont des Conseils syndicaux afin de mieux préparer les Comités Nationaux de l'Union.



Jean-Luc Hamel

## Les interventions en séance plénière

23 congressistes se sont succédés à la tribune et leurs interventions ont essentiellement porté sur le fonctionnement et le développement de notre organisation.

Certaines visaient à préciser et à renforcer le projet de résolution, les thèmes abordés ayant déjà fait l'objet d'un consensus lors de la commission :

- demande solennelle par le SNUI de l'abrogation de la Charte du dialogue social,
- dénonciation des techniques de gestion managériale,
- défense sans faille des militants et exigence de reconnaissance effective des décharges syndicales, (**Rosanna Maitre** et **Patrick Gonzalès** tout particulièrement),
- nécessaire allègement des tâches quotidiennes de gestion des secrétaires de section.

En réponse, le Bureau National a proposé d'intégrer les modifications ou propositions de rédaction dans la résolution soumise au vote du Congrès.

D'autres déclarations en tribune ont fait plus largement débat, tout comme pendant la commission :

- le fonctionnement du Conseil syndical,
- le rôle politique des secrétaires de section.

Sur le premier point, plusieurs intervenants (dont **Jérôme Cachart** (92 Nord), **F.X. Ferrucci**, **Michel Morin** (Val-d'Oise) ont rappelé les propositions d'ores et déjà faites par la CNS «fonctionnement» n'impliquant aucune modification statutaire et qui, à ce titre, devaient recueillir l'aval du Congrès : préparation en amont, ordre du jour, organisation et conduite des débats, compte rendu des travaux.

Sur le second point, les propositions auraient rendu nécessaire le passage par des modifications statutaires (session des secrétaires devenant un organe directeur ; secrétaire représentant titulaire ou suppléant de sa région au Conseil syndical). La plupart des interventions

ont pourtant insisté sur l'importance des secrétaires, la nécessaire prise en compte de leur expérience et de leurs réflexions dans l'élaboration du revendicatif du SNUI.

En réponse, le Bureau National a proposé une modification de rédaction du projet de résolution : validation des conclusions de la CNS «fonctionnement» et possibilité de mettre à l'ordre du jour du Conseil les thèmes débattus par les sessions de secrétaires. Quant à leur rôle et place dans l'organisation, le débat doit se poursuivre.

Concernant la FDSU, les interventions ont essentiellement porté sur la question du changement d'identifiant. Nombre d'entre elles ont insisté sur la priorité qui devait être donnée à l'amélioration du fonctionnement de la fédération, son image et son efficacité ne se réduisant pas à un simple changement de nom (**Bernadette Paugam** (Ille-et-Vilaine), **Hélène Coujou**, **Christian Steenhoudt**, notamment).

D'autres ont précisé que, s'agissant du SNUI, ce débat n'avait pas eu lieu dans les sections.

Le projet de résolution reprend donc les propositions de la commission ; quant à l'identifiant, le SNUI portera l'idée d'une réflexion sur ce sujet lors du prochain Conseil Fédéral.

Enfin, s'agissant de l'Union Syndicale «Solidaires», les propositions de la commission n'ont pas suscité de discussion particulière, les intervenants insistant sur deux points : le problème de la participation financière dans les Solidaires locaux et la place à accorder aux informations Fonction Publique ou interprofessionnelles dans l'Unité.



Michel Morin

## La réponse du Bureau National

En réponse, Léna Lainé (Bureau National) a précisé que la CNS permanente, proposée par la commission, mènera une réflexion sur les moyens financiers des Solidaires locaux. Ses conclusions devront être validées par le Conseil Syndical, après avis de la Trésorerie nationale. Cette CNS, tout comme l'atelier fédéral (si sa mise en place était retenue par nos partenaires de la FDSU) devraient également permettre de mieux échanger et donc de mieux partager les informations dans nos presses respectives.

Pour certains, le projet de résolution a paru frileux. Mais, sur ce sujet plus que tout autre, le consensus le plus large possible s'impose afin d'avancer ensemble et en cohérence.

Pour autant, le SNUI doit s'engager, à tous les échelons, à poursuivre la réflexion et le débat sur son fonctionnement interne et sur ses différents niveaux d'intervention, afin de répondre à deux exigences majeures : redonner de l'espoir, redonner l'envie de militer.



Léna Lainé

# LES INVITÉS DU 25<sup>ème</sup> CONGRÈS



## **Annick Coupé (Union Syndicale «Solidaires»)**

Chaque organisation membre de «Solidaires» s'étant impliquée à sa façon dans le débat citoyen précédant le référendum du 29 mai, Annick a souligné à la tribune du Congrès la richesse de ce débat et le rejet des thèses libérales par l'ensemble du monde du travail.

Elle a estimé que le mouvement syndical avait désormais la responsabilité de fédérer les mécontentements mais, au delà, qu'il avait toute sa place dans la mise en route d'un «processus constituant démocratique» en Europe.

Tournée vers l'avenir, elle a aussi évoqué le forum social européen d'Athènes en 2006, où «Solidaires» prolongera des engagements antérieurs et où le SNUI exposera à nouveau ses analyses et propositions alternatives pour dire «non au dumping fiscal et social».

Se tournant vers l'actualité du moment, à la fin de sa communication, Annick n'a pas manqué d'épingler le changement de gouvernement et la prétendue «nouvelle politique pour l'emploi». Elle a fermement condamné le recours aux ordonnances et dénoncé les véritables objectifs du «contrat nouvelle embauche» si ardemment applaudi par le MEDEF.

## **Albert Van de Sande (UNSP Belgique)**

Les liens entre l'UNSP et le SNUI dépassent de beaucoup les rendez-vous périodiques de l'Union des personnels des Finances en Europe (UFE) et c'est en continu que les deux syndicats échangent des informations, notamment, ces dernières années, sur les mouvements échevelés de réformes secouant les administrations belges et françaises.

Albert a évoqué le programme libéral qui sévit dans son pays (baptisé curieusement Copernic !) et qui, comme chez nous, associe les restructurations et les méfaits du management pour tendre à un objectif final : un profond changement de culture signifiant la fin du clivage public-privé.

Danger des agences (déjà développées en Italie et en Grande Bretagne), danger des nouveaux modes d'intéressement des hauts responsables administratifs, notre camarade belge a les mêmes préoccupations que nous : défendre un service public attaqué de partout et jusque dans ses fondements démocratiques.

Albert s'est dit convaincu que le SNUI saurait poursuivre son combat et qu'il s'efforcera, lui aussi, de conserver à son organisation un esprit offensif dans une période particulièrement hostile.



## **Ana Mary Da Costa Carneiro (UNAFISCO Brésil)**

Les lecteurs de l'Unité le savent, les liens entre le SNUI et l'UNAFISCO se sont noués au fil des forums sociaux mondiaux de Porto Alegre et ils ont permis de mesurer l'universalité de nombreuses valeurs communes aux deux syndicats.

Ana Mary a suivi l'intégralité des travaux de Saint Jean de Monts et sa connaissance de notre langue lui a permis, lors de son intervention du dernier soir, d'évoquer de nombreux aspects de la situation économique et fiscale de son pays.

Fortement endetté, le Brésil, par ailleurs membre du marché sud américain «Mercosur», assoit sa politique fiscale de plus en plus sur des bases bien connues en France et en Europe. Ainsi, au nom de la compétitivité et de l'attractivité, les choix fiscaux se tournent vers les impôts indirects, plus rentables mais également moins justes.

De fait, une partie de l'énorme dette du pays (120% du produit intérieur brut) résulte de la politique menée sous la dictature militaire ; elle est donc illégitime, mais continue d'être remboursée par les brésiliens au travers d'un système fiscal de moins en moins équitable pour le plus grand plaisir des marchés financiers et des institutions financières internationales. C'est une donnée économique et sociale majeure au Brésil.

L'Unafisco effectue un travail de pédagogie de l'impôt important, expliquant son rôle mais aussi la conception que le syndicat a de l'impôt citoyen, qui doit nécessairement être un impôt direct et progressif.

Enfin, citant un poème brésilien, Ana Mary a littéralement submergé la salle d'une émotion humaniste sincère, chaleureuse mais résolument combative et optimiste. Un grand moment.



Outre les trois intervenants ci-dessus, de nombreux autres responsables syndicaux nationaux sont venus nous rendre visite en Vendée, des membres de la FDSU bien évidemment, mais aussi du SNADGI-CGT. Serge Bricet était présent au nom de la MAI et il a pu constater, lors de la communication de Philippe Tijou, que nous partagions les mêmes positions sur la protection sociale, comme sur la défense des mutuelles. Nous avons enfin reçu la visite de quelques militants locaux des autres syndicats de la DGI.